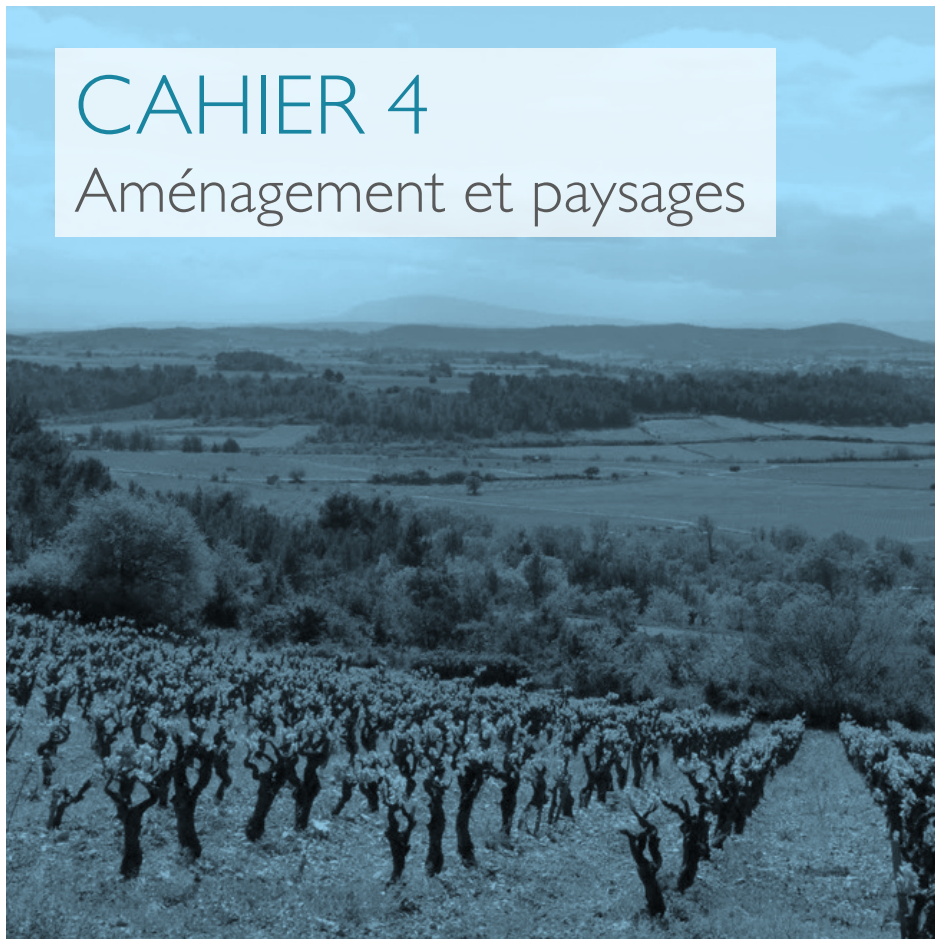


CAHIER 4

Aménagement et paysages





Sommaire

OBSERVATOIRE

1. Des paysages contrastés en constantes interdépendances
2. Une richesse patrimoniale exceptionnelle
3. Une diversité d'outils pour préserver et valoriser les paysages et le patrimoine
4. Les développements urbains contemporains
5. Les lisières urbaines
6. La consommation d'espace



OBSERVATOIRE

Le paysage traduit l'appropriation humaine de contextes physiques singuliers par une organisation socio-économique des territoires. En ce sens, le paysage naît de la combinaison entre des éléments naturels (le relief, la géologie, le climat) et l'organisation spatiale des hommes qui, par leurs activités, participent à créer des entités paysagères spécifiques. Sur le territoire du SCoT de la Narbonnaise, le pastoralisme, la viticulture, la pêche lagunaire, l'exploitation des salins, ont façonné les paysages et la culture locale du territoire, tout autant que les implantations urbaines.

Dans le cadre d'un SCoT, l'analyse paysagère permet avant tout d'identifier les qualités des espaces, qualités fonctionnelles liées à l'occupation des sols, mais aussi les qualités sensibles, esthétiques, qui découlent tant des usages que du cadre géophysique du territoire. Cette approche ne suffirait pas à éclairer les choix si elle ne s'arrêtait pas sur les dynamiques en cours et les pressions qui tendent à faire évoluer les paysages.

L'objectif pour la planification territoriale est double : d'une part, agir sur le cadre de vie quotidien des habitants, sur les lieux de résidence, de travail ou de loisirs, afin de le préserver ou de l'améliorer, d'autre part, caractériser, conserver et mettre en valeur les éléments remarquables du paysage et du patrimoine afin de valoriser le territoire.

La description des paysages et des enjeux associés présentés ci-après s'appuie principalement sur la Charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise 2010-2022 et sur l'Atlas régional des paysages décliné à l'échelle de l'Aude (réalisé entre 2003 et 2008 sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Languedoc-Roussillon et par l'Agence Folléa Gauthier), ainsi que sur d'autres documents thématiques (Charte paysagère pour le Piémont des Corbières Maritimes et du plateau de Quatourze, Charte paysagère du Canal du Midi (en cours de rédaction), Contrat de route 2015-2019 pour la D6009...). Cette description est également complétée par une analyse de terrain effectuée en novembre 2017.

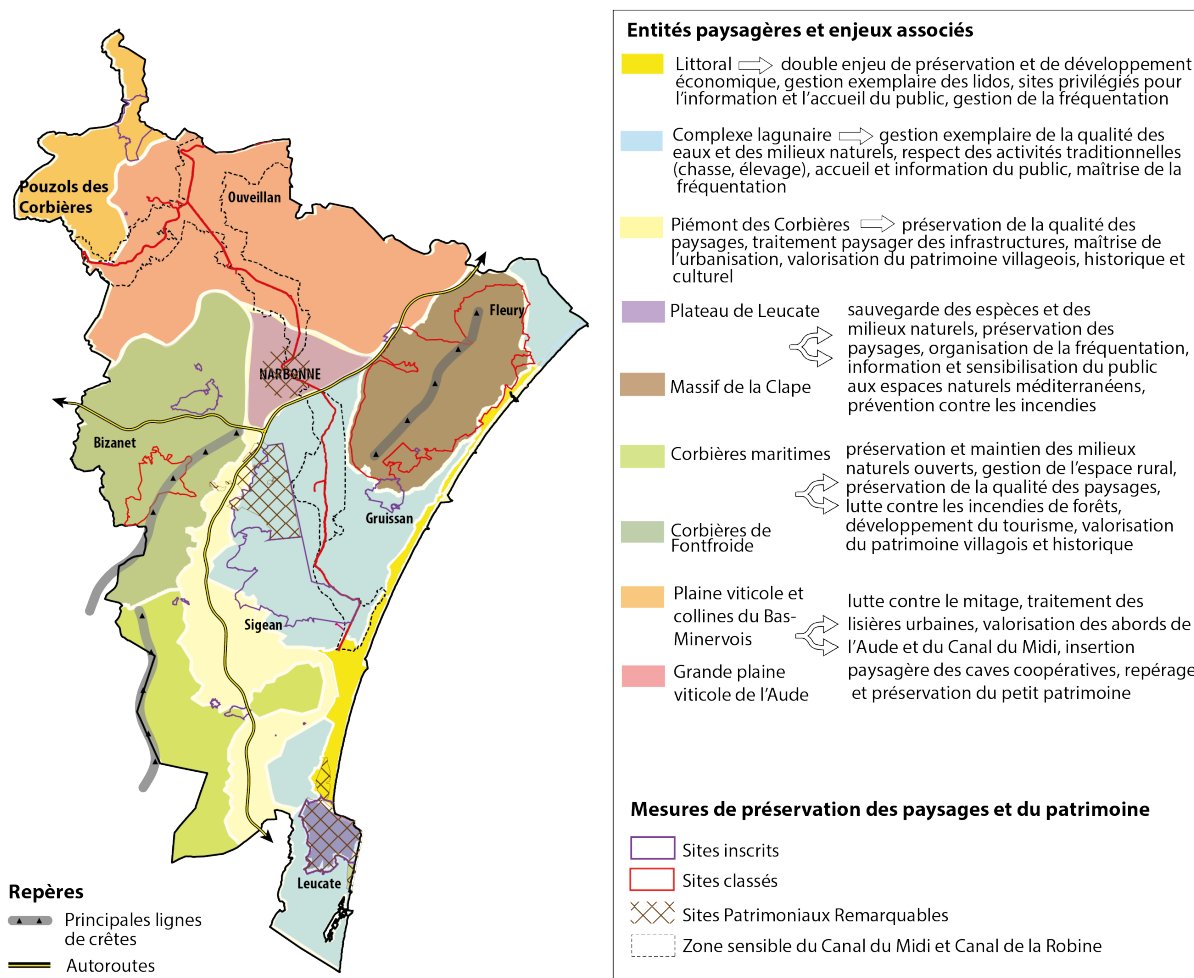
I. DES PAYSAGES CONTRASTES EN CONSTANTES INTERDEPENDANCES

Trois grands ensembles paysagers sont présents sur le territoire du SCoT de la Narbonnaise : le sillon audois ; le littoral, ses étangs et ses îlots ; les Corbières. Grâce à ses **paysages contrastés**, le Grand Narbonne s'est affirmé comme un territoire emblématique du littoral méditerranéen :

- contraste d'abord entre le monde du « sec » et de « l'humide » : en quelques kilomètres, on passe de la mer et des lagunes aux reliefs et aux garrigues des Corbières ;
- contrastes ensuite entre le « sauvage » et le « cultivé », l'urbain et le rural, avec d'une part un tourisme balnéaire développé sur un littoral qui demeure par ailleurs préservé, des villes et villages qui côtoient la nature dans le secteur des étangs, et d'autre part, les paysages de vignobles ou l'univers de la garrigue ;
- contraste finalement, entre le caractère ouvert et animé du territoire avec son cortège de flux et mobilités, et l'ambiance intimiste des étangs ou le caractère cloisonné et enclavé des Corbières.

La qualité des paysages de ce territoire relève aussi des **interdépendances entre les paysages** qui sont en constante interaction, notamment à travers des belvédères et points de vue qui les mettent en relation : où que l'on se trouve sur le littoral ou au bord des étangs, le regard se perd sur les massifs proches offrant un effet d'amphithéâtre tandis qu'à l'inverse, depuis les hauteurs des Corbières, on bénéficie souvent de vues remarquables sur le golfe de Narbonne, les étangs et la mer.

A l'intérieur des grands ensembles paysagers présents sur le territoire du SCoT, on peut distinguer dix sous-unités paysagères distinctes qui correspondent à des nuances plus fines de paysages, décrites ci-après.



Entités paysagères. Réalisation : E2D. Source : Atlas des Paysages de l'Aude et Charte du PNR de la Narbonnaise

I.1.1 Le sillon Audois

I.1.1.1 La grande plaine viticole de l'Aude

Une plaine essentiellement viticole

Cette entité paysagère se caractérise par la prédominance de la vigne malgré la présence de friches issues de la restructuration du vignoble de la région. Elle intègre plusieurs aires d'appellations d'origine contrôlées (crus Corbières au sud, le Minervois au nord et les Coteaux Languedoc à l'est). Les paysages de cette vaste plaine de vigne contrastent avec les paysages alentours marqués par des pentes arides couvertes de garrigue. L'étang d'Ouveillan, plus ou moins asséché, vient rompre la monotonie de la plaine.



Étendues de vignes vers Coursan. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

L'Aude, un fleuve qui reste discret mais qui détermine l'implantation des villages

Traversés par l'Aude, les paysages de la plaine viticole ne sont pas pour autant marqués par la présence du fleuve, difficilement accessible du fait de sa ripisylve souvent dense. Quelques ponts offrent toutefois des points de vue sur le fleuve. Dans un paysage très ouvert et fortement agricole, le rôle paysager de cette ripisylve devient d'autant plus important dans la mesure où elle permet de rompre la monotonie des vastes étendues de vignes.



Vue sur l'Aude depuis la RD 607 à Saint-Marcel-d'Aude. Photo Street View

L'implantation des villages sur les berges de l'Aude a permis l'émergence de formes urbaines singulières, déterminées par le risque inondation, poussant les villages à se développer dans la plaine, laissant le cœur villageois seul face à l'Aude (Saint-Nazaire-d'Aude, Saint-Marcel-d'Aude par exemple).

Une plaine traversée par le Canal du Midi et le Canal de la Robine, axes structurants du territoire et potentiels touristiques à valoriser

Accompagné d'imposants alignements de platanes, le **Canal du Midi** constitue une silhouette végétale qui marque la ligne d'horizon des parcelles de vignes. Sa position sur la ligne de

rupture de pente offre des situations de balcon privilégiées et dégage des vues intéressantes sur le paysage viticole de la plaine. Plusieurs villages adossés au Canal bénéficient d'**éléments patrimoniaux intéressants à valoriser** (écluses, quais, ponts, petits ports).



Vue sur le Canal du Midi depuis le pont de Ventenac-en-Minervois. Photo Street View



Vue sur le Canal du Midi à Saint-Nazaire-d'Aude. Photo Street View

Branche latérale du Canal du Midi, le Canal de la Robine offre également un paysage et un patrimoine lié à l'eau remarquable. Une singularité paysagère se rencontre à Sallèles-d'Aude où de grands pins parasols remplacent les platanes et dessinent une ligne d'horizon originale. Avec l'épanchoir du Gailhousty et le pont qui en assure l'accès, les quatre perrons et les vestiges de l'écluse qui sont classés Monument Historique, ce secteur constitue un site à fort potentiel touristique.

Le Canal du Midi est le support d'une importante **activité touristique de navigation**. Sur les sections de canaux incluses dans le périmètre du SCoT, et notamment les canaux de Jonction et de la Robine, il existe encore une marge de développement de cette activité. Un des enjeux est de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et d'identifier des sites d'embarquement et débarquement proches des principaux sites d'intérêt, offrant des conditions de transfert optimales (accueil des bus, départ de pistes cyclables sécurisées, ...). Parallèlement, le développement d'une offre de services à l'attention des usagers terrestres et navigants du Canal pourrait être favorisé. A noter que VNF peut mettre à disposition certains bâtiments présents sur le domaine public fluvial, notamment des maisons éclusières

susceptibles d'évoluer dans leur destination et usage (es appels à projets sont actuellement en cours pour certains bâtiments).

Le schéma d'accueil portuaire et des services nautiques du Canal des deux Mers propose sur l'ensemble du linéaire une stratégie partagée d'optimisation et de montée en gamme de l'offre de services aux usagers navigants ou terrestres. Les ports de plaisance sont l'interface idéale entre le Canal du Midi et ses navigants d'une part et le territoire d'autre part. Ils contribuent à la diffusion du tourisme vers l'intérieur des territoires par mise en réseau avec les sites d'hébergement, de restauration, de service et de visite du territoire. Sur le territoire de la Narbonnaise, **plusieurs sites portuaires existants ou en projet sont recensés** :

Nom de l'équipement	Communes	Nature
	Argeliers	Projet de halte nautique
	Ventenac-en-Minervois	Projet de halte nautique
Le Somail	Saint-Nazaire-d'Aude, Ginestas, Sallèles-d'Aude	Projet de port de plaisance « premium »
Port la Robine	Sallèles-d'Aude	Port de plaisance
	Narbonne	Port de plaisance « premium »

Source : VNF

Au-delà de la navigation touristique, le canal accueille en outre, le long de ses berges, des bateaux stationnaires. Une politique d'accueil de tels bateaux pourrait être définie. Certains bateaux servent de logement ou de support d'activité (bureaux, services) ; cette démarche pourrait permettre d'envisager le **développement de quartiers fluviaux**, en équipant les secteurs du canal retenus pour les accueillir.

Une plaine densément maillée de bourgs en développement

Contrairement au reste du territoire du SCoT de la Narbonnaise, la plaine viticole de l'Aude se compose de nombreuses communes avec des superficies relativement peu importantes. Aussi, de nombreux villages sont disséminés au sein de la plaine viticole et exposent une architecture qui reste souvent simple, bien que parfois rehaussée de belles propriétés qui témoignent de l'âge d'or de la viticulture au XIXe siècle.

Des hameaux de taille plus ou moins importante se sont développés, dont le **hameau du Somail** à cheval entre Saint-Nazaire-d'Aude, Ginestas et Sallèles-d'Aude, construit au XVIIème siècle et aujourd'hui port de plaisance dédié au tourisme fluvial. Ce lieu pittoresque possède une richesse patrimoniale remarquable grâce à sa chapelle, son pont, sa maison d'éclusier. Le Grand Narbonne, en partenariat avec VNF, met actuellement en place un programme d'aménagement et de valorisation qui viendra renforcer l'attractivité du site (cf. *Plan de Référence pour l'Aménagement et le Développement Durable du Hameau du Somail*)



Le hameau du Somail. Source : Geoportail. Photo issue site Tourisme Corbières Minervois

Le développement urbain des villages sur la période récente est fortement visible à travers le développement de nappes de lotissements autour des noyaux historiques (Coursan, Sallèles-d'Aude...).



Coursan en 1963 et 2015. Source : IGN

I.1.1.2 Les plaines viticoles et collines sèches du Bas-Minervois

Une identité viticole forte

Le Minervois évoque fortement le **terroir viticole** du même nom. Les paysages sont effectivement fortement marqués par la présence de la vigne. Bien que proches des paysages de la plaine viticole de l'Aude décrite précédemment, les paysages de ce secteur se distinguent par un relief mouvementé, ainsi que des parcelles viticoles de taille plus réduite, toujours entrecoupées de collines.

Un relief marqué par des collines et des crêtes arides

Les collines qui jalonnent les paysages du Minervois structurent l'horizon des plaines viticoles. Elles sont généralement couvertes de garrigues ou de bois et témoignent de l'ancienne vocation pastorale du secteur. En effet, les terrains possédant le moins bon potentiel agronomique ou étant difficilement accessibles étaient autrefois utilisés pour faire paître les troupeaux.



Paysage du Bas-Minervois : grandes parcelles de vignes dans la plaine, garrigues et pins d'Alep sur les crêtes, petites parcelles de vignes et d'oliviers sur le coteau. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

De petites parcelles cultivées sur les coteaux

On retrouve également sur les coteaux du Bas-Minervois, des traces de cultures en terrasse qui façonnent les pentes en strates horizontales. Cette bande de paysage forme une mosaïque intéressante de cultures : oliviers, amandiers, vignes ou céréales. Ce paysage de piémont agricole donne toute sa valeur aux paysages du Bas-Minervois et le distinguent véritablement de la grande plaine viticole de l'Aude. Toutefois, la déprise agricole est visible dans les paysages : les parcelles exiguës, plus difficiles à entretenir, ont tendance à évoluer en friches, les murets de pierres sèches tombent parfois en ruines, les vergers ne sont plus taillés...

I.1.1.3 Les paysages anthropisés de la plaine Narbonnaise

La Ville et son patrimoine bâti sont décrits Page 42.

Des infrastructures sources de points noirs paysagers

Narbonne est un **nœud névralgique** autour duquel rayonnent de nombreuses infrastructures qui se déploient dans toutes les directions : sur l'axe nord-sud, on retrouve l'A9, la RN 9 et la voie ferrée ; à l'est, plusieurs routes départementales permettent de rejoindre le littoral (RD 168, 32, 332) ; à l'ouest en direction de Carcassonne, on retrouve l'A 61, RN 113 et la voie ferrée.

Ces infrastructures ont été le support d'une importante urbanisation sur Narbonne. En particulier, autour de la RN 9 vers le sud (secteur Croix-Sud), les paysages apparaissent dégradés, entre zones d'activités et commerciales et nœuds routiers. Une situation similaire, bien que moins marquée, est observable le long de la RD 168 au niveau de l'échangeur entre Narbonne-est et à l'ouest sur les RN 113 et RD 607.



Narbonne en 1954 et 2015. Source : IGN

Le recul de la vigne et le bouleversement du paysage agricole

Si jusque dans les années 1980, l'activité viticole prédominait dans toute la basse plaine de l'Aude, les difficultés croissantes rencontrées par les viticulteurs conjuguées au plan européen d'arrachage ont entraîné un fort **recul de la vigne** sur le territoire, comme dans tout le Languedoc-Roussillon. La quasi-totale disparition de la vigne a bouleversé les paysages aujourd'hui très marqués par les cultures céréalières irriguées grâce aux canaux.

Un réseau hydraulique complexe de canaux d'irrigation et fossés drainants

La plaine narbonnaise est structurée par un **quadrillage de canaux** qui ont façonné son identité paysagère agricole et viticole. Les canaux permettent d'une part l'évacuation des eaux de débordement des crues de l'Aude (canaux domaniaux des Grands Vignes, de Saintes Marie, du Pas des Tours) et d'autre part le drainage ou l'irrigation des terres agricoles (canaux alimentés à partir du canal de la Robine).

L'ensemble de ces canaux rejoint le canal de la Réunion qui alimente en eau douce les lagunes de Gruissan (étangs de Campagnol et d'Ayrolle), par ailleurs alimentées par l'Aude. Sur certains secteurs, des restes d'un système bocager peuvent être observés.



Les fossés plantés quadrillent la plaine. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

© Folléa - Gautier

I.1.1.4 Le massif de la Clape

Un belvédère entre la plaine et le littoral

Le promontoire rocheux du massif de la Clape effectue une transition singulière entre la plaine viticole de l'Aude et le littoral. Ce positionnement privilégié offre des vues dans toutes les directions : vers le nord et l'intérieur du département ; vers le littoral et les étangs ; vers les Pyrénées au sud. Ces **vastes panoramas** sont accessibles depuis les routes qui parcourent le massif.

Les falaises calcaires

Les falaises calcaires du massif de la Clape ne sont pas d'une amplitude alpine mais constituent un site apprécié des amateurs d'escalade. Le massif est composé principalement de six falaises : la Coulevre, la Chandelle, Pierre Droite, les Caunes, la Crouzade et les Crêtes de vires. Son point culminant est le Pech Redon qui culmine à 214 mètres. On peut voir quelques curiosités que sont le **gouffre de l'Œil Doux**, situé sur la commune de Fleury, constitué de hautes parois (40 mètres) calcaires et verdoyantes qui dominent l'étendue d'eau vert émeraude.

La préservation des milieux rocheux représente le plus fort **enjeu de conservation** pour le site puisque ces milieux hébergent plusieurs espèces remarquables et rares : Centaurée de la Clape, chauve-souris, Grand-duc d'Europe et Aigle de Bonelli



Massif de la Clape. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

L'imbrication de la vigne et de la garrigue

Le massif de la Clape est un concentré des paysages que l'on retrouve dans l'arrière-pays : une imbrication de creux et vallons cultivés de vignes et de pentes couvertes de garrigues. Sur les versants ouest du massif et dans les vallons, on retrouve quelques beaux boisements de pins d'Alep. La vigne reste la seule activité agricole et produit un vin aux crus reconnus : **appellation d'origine contrôlée de la Clape.**



Imbrication de vignes et garrigues vers Armissan. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

La majeure partie des acteurs locaux s'accorde aujourd'hui pour considérer avec intérêt la réintroduction des activités pastorales dans le massif. En 2013, le PNR a mis en place un **Plan pastoral sur le massif de la Clape**, pour répondre aux enjeux du site dans un objectif de reconquête de l'espace pastoral menacé, de maintien de la qualité des paysages, de préservation de la biodiversité et des milieux contre l'incendie. Cela a abouti à la mise en place de deux troupeaux qui pâturent actuellement le massif de la Clape en hiver.

Le littoral urbanisé de la Clape

Au début du XXe siècle, le littoral de la Clape s'est urbanisé avec Saint-Pierre-la-Mer et Narbonne-plage, stations balnéaires adossées aux pentes du massif et tournées vers la mer. Au pied de La Clape, la ville de Gruissan s'est développée rapidement dans le cadre de la stratégie de la mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon (Mission Racine, 1963) qui a créé ici le Port et la station balnéaire en préservant le massif de la Clape. En 1975, la création du Conservatoire du Littoral, et l'acquisition par celui-ci des terrains initialement acquis par la Mission Racine a permis d'éviter l'urbanisation massive.



Stations balnéaires de Narbonne-plage et de Saint-Pierre-la-Mer. Source : Geoportail

I.1.1.5 Principaux enjeux paysagers du Sillon Audois

La plaine viticole de l'Aude et le Bas Minervois

- Lutte contre l'étalement urbain et confortement des centralités, traitement des limites d'urbanisation, requalification des entrées/sorties de ville
- La valorisation des abords de l'Aude et du Canal du Midi : mise en valeur des abords, création de cheminements, de points de vue...
- La qualité des projets urbains en co-visibilité du Canal pour concilier objectifs de développement et de protection le long du Canal (cf. site classé)
- Les caves coopératives : traitement architectural et paysager des bâtiments et de leurs abords
- Les points de vue sur la plaine depuis les coteaux du Minervois : création et mise en valeur des points de vue, par exemple sur l'étang asséché de Marseillette
- Le petit patrimoine agricole : identification, repérage et préservation aux documents d'urbanisme
- La préservation des structures arborées au sein de la plaine viticole (arbres isolés, alignements, bosquets)

La plaine agricole de Narbonne

- Maîtrise des extensions urbaines sur les pentes des Corbières
- Requalification des zones d'activités, en particulier la queue d'urbanisation vers le sud de Narbonne
- Maintien de la diversité des cultures (prairies, céréales, oliviers...)
- Préservation des éléments bocagers (arbres isolés, alignements, bosquets...)
- Mise en valeur paysagère et architecturale des domaines isolés (Grand Mandirac, Ricardelle...)
- Gestion et valorisation du réseau hydraulique (fossés, canaux, canal de la Robine)

Le massif de la Clape

- Maîtrise des extensions urbaines implantées (Armissan, Saint-Pierre-la-Mer, Fleury, Narbonne-plage)
- Maintien des milieux naturels ouverts et maintien de la diversité des milieux naturels (falaises, pelouses, garrigues, forêts)
- Préservation des événements singuliers de garrigue imbriqués à la vigne (amas rocheux, falaises, arbres isolés, lisières boisées, murets de pierres sèches, ...)
- Gestion et lutte contre les incendies, renforcement de la diversité des essences d'arbres
- Mise en scène des belvédères et les points de vue
- Gestion de la fréquentation touristique

I.1.2 Les Corbières

I.1.2.1 Les Corbières de Fontfroide

Un espace de nature aux portes de Narbonne

Les Corbières de Fontfroide sont situées à l'ouest de Narbonne et sont constituées de collines et de puechs, où dominent **les pins et les garrigues**. Elles se prolongent vers le sud par le massif de Fontfroide qui culmine à 292 mètres d'altitude au niveau du Pla de Couloubret, situé au nord de la commune de Portel-des-Corbières. Le massif se compose d'une végétation variée sur sa partie Ouest avec des chênes verts, des pins parasols et des pins d'Alep tandis que la partie Est est beaucoup plus aride, avec une garrigue rase.



La plaine viticole et le massif de Fontfroide. Photos issues de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

La partie Est des Corbières de Fontfroide est progressivement grignotée par le **développement urbain de Narbonne** tandis que la partie Ouest conserve des paysages viticoles de qualité, avec des pentes plus ou moins boisées et un piémont cultivé se prolongeant par les plaines viticoles des Corbières. Plusieurs **grands domaines viticoles** ponctuent et agrémentent les plaines viticoles : domaine de Quillanet à Bizanet, domaines Saint-Julien-de-Septime, Aussières et Auris à Narbonne... La vigne occupe tous les replats et piémonts avec de rares friches qui apparaissent à la suite des arrachages.



Domaine de Quillanet à Bizanet. Photo issue du site Domaine de Quillanet

L'abbaye de Fontfroide, un site exceptionnel

A proximité de l'abbaye de Fontfroide, quelques parcelles plantées d'oliviers valorisent l'arrivée sur l'abbaye en diversifiant les ambiances. Bastion de l'orthodoxie catholique face au catharisme, l'abbaye constitue à ce titre un des plus emblématiques « **Sites Pôles** » du **Pays Cathare**. Nichée au cœur d'un paysage de garrigues et de maquis, l'abbaye se compose

de plusieurs bâtiments du monastère cistercien datant du XIIe siècle auxquels on accède par une longue route en cul-de-sac à travers la campagne de Bizanet qui contribue à mettre en scène le site. Les jardins et les nombreux cyprès, frênes, chênes, platanes contribuent à enrichir le site.



L'abbaye de Fontfroide. Photo issue du site Aude Tourisme.

Une pression urbaine qui marque les paysages

Le développement urbain de l'agglomération de Narbonne marque les paysages des Corbières. En effet, **l'urbanisation gagne les pentes des Corbières** et les lotissements s'implantent sur les coteaux de la Campane, des Hauts de Narbonne et de Rochegrise. Les villages connaissent un développement important qui génère la multiplication de nappes de lotissement sur les coteaux et les plaines (Névian, Moussan, Montredon-des-Corbières...). La zone industrielle de Montredon-des-Corbières, située à l'embranchement de la RN 113 et de la RD 613 qui mène à l'abbaye de Fontfroide, dévalorise fortement la perception de la petite plaine viticole depuis la route.



Quartiers Saint-Jean Saint-Pierre et Les Amarats à Narbonne en 1954 et 2015. Source : IGN



Quartiers Les hauts de Narbonne et Peyrou le Haut, zone d'activités Croix Sud en 1954 et 2015. Source : IGN



Zones d'activités de Montredon-des-Corbières en 1954 et 2015. Source : IGN



Un lotissement sur les Hauts de Narbonne. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude.

© Foliea - Gautier

I.1.2.2 Les Corbières maritimes

Des reliefs arides et rocailloux

Les Corbières maritimes constituent l'ultime avancée du massif vers la Méditerranée. Une série de **plateaux et de puechs** culminant entre 600 et 700 mètres d'altitude dessine un massif imposant de roches calcaires blanchâtres qui s'incline brusquement vers les étangs littoraux.

Les cours d'eau qui s'écoulent sur le versant Est vers les étangs sont généralement à sec et forment des rivières temporaires, accentuant l'aridité du paysage. Au nord, les reliefs sont coupés du massif de Fontfroide par la vallée de la Berre. A l'est, l'A9 délimite les Corbières de la plaine littorale.



Clotte de Montpezat, Roquefort des Corbières. Photo issue de l'Observatoire photographique du paysage du PNR

Quelques rares parcelles de vigne

Au sein des Corbières maritimes, quelques **petites parcelles de vignes** peuvent être repérées dans les vallons et dans les creux du relief, aux abords des villages. Ces parcelles jouent un rôle paysager important en apportant des tâches de couleurs vives qui contrastent avec les pentes vert-gris couvertes de garrigues. Mais ces parcelles de vignes tendent à disparaître, du fait des difficultés rencontrées par le secteur viticole et malgré la présence des aires d'appellations contrôlées, donnant lieu à des **friches rapidement reconquises par la garrigue** et les pins d'Alep, entraînant ainsi une certaine banalisation des paysages.

La vallée de la Berre, seule ambiance fraîche des Corbières maritimes

La Berre, qui sépare le massif de Fontfroide des Corbières maritimes, prend la forme d'un **couloir qui connecte le littoral aux Corbières**. Elle dessine un paysage remarquable

en accentuant le contraste entre des pentes abruptes et rocailleuses qui l'encadrent et la vallée fraîche et viticole où coule la rivière.

Un paysage qui évolue des garrigues aux bois de pins

Le **déclin des pratiques pastorales** sur le secteur du rebord oriental des Corbières a contribué à faire évoluer les paysages, notamment en termes de végétation à travers le développement de bois de pins qui couvrent les espaces rocailleux des pentes. En effet, des reboisements s'observent un peu partout : plantations de pins parasols, cèdres de l'Atlas, pins d'Alep, cyprès,...



Bois de pins d'Alep et de cyprès à Portel-des-Corbières. Photo issue de l'Atlas des Paysages de l'Aude

I.1.2.3 Le Piémont des Corbières

Un axe essentiel pour la découverte du territoire à mieux valoriser

Le Piémont des Corbières est une entité **support de plusieurs infrastructures** routières et ferrées qui traversent toute la plaine : l'A9 reste souvent collée au piémont, en position de balcon, offrant des vues sur les étendues de vignes et les étangs tandis que la D6009 traverse et coupe la plaine agricole. L'A9 qui est empruntée par 18 millions de véhicules/an et la D6009 est quant à elle empruntée par 7 millions de véhicules / an !

Cette route constitue ainsi une « **vitrine** » du territoire, tant pour les habitants que pour les visiteurs. Pour autant, cette partie du territoire a souffert d'un déficit d'entretien et de valorisation de ses paysages, en lien avec l'absence de dispositifs de préservation ou de gestion collective. Aujourd'hui, grâce au **Contrat de Route de la D6009**, des actions sont en cours pour revaloriser ce paysage de piémont.

Un balcon incliné vers les étangs

Les pentes des Corbières maritimes décrites précédemment s'adoucissent sur le piémont pour former une plaine littorale légèrement inclinée vers les étangs. Ce relief particulier crée des **points de vue remarquables sur les étangs** à divers niveaux : depuis les pentes, le piémont et la plaine dessinent un premier plan aux étangs et à la mer qui se détachent à l'horizon ; depuis le piémont, les vignes s'inclinent vers les étangs ; une fois dans la plaine, les paysages viticoles dominent, jusqu'aux berges plus ou moins marécageuses des étangs.



Vue sur le piémont depuis Bages. Photo Street View

Des paysages viticoles bordés par les étangs

Les vignes occupent le piémont et la plaine qui s'étire entre les étangs et les reliefs. Ces paysages colorés de piémont cultivé créent un beau **contraste** avec d'une part les pentes arides rocailleuses et couvertes de garrigues des Corbières, et d'autre part avec les étendues d'eau des étangs.

Le développement économique et urbain lié au passage de ces infrastructures perturbe la perception des paysages et engendre des **points noirs paysagers** liés à la multiplication de zones artisanales, industrielles et commerciales aux abords des routes, et au développement d'une urbanisation linéaire. Les abords de la D6009 sont dégradés et tendent à la banalisation des paysages de ce secteur :

- plusieurs délaissés routiers, accotements de qualité variée, parkings plus ou moins aménagés et usages divers.
- paysage de vigne localement « abandonné » : parcelles en friche, cabanes de vignes et bâtiments abandonnés, ...
- urbanisme commercial : stations-services, garages, snack, restaurants, primeurs, présentent des signes de vieillissement et de dégradation (absence d'aménagement des espaces extérieurs, décrépitude des bâtiments...).
- artificialisation croissante : extensions urbaines (habitats, activités), projets d'aménagement (LGV, photovoltaïque, éolien, extension CET, ...)

Face à ces problématiques, un **Contrat de route pour la période 2015-2019** a été élaboré. Les actions programmées pour la période 2015- 2016 portent sur la réhabilitation des délaissés et abords routiers ; les aménagements d'aires de repos et d'aires d'arrêt ; la maîtrise de l'affichage publicitaire et l'harmonisation de la signalétique ; la requalification des abords des activités isolées ; la valorisation du patrimoine bâti ; la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme et tous les projets d'aménagement ; la lutte contre la délinquance et enfin, la sécurisation de la route.



1. sur la commune de Narbonne (avant/après)



2. sur les autres communes (Sigean : avant/après)



1. Suppression et réhabilitation d'un dépôt sauvage (La Palme : avant/après)


Suppression de l'affichage publicitaire illégal, Suppression et réhabilitation d'un dépôt sauvage. Photos issues du suivi du contrat de route (état d'avancement 2017).

1.1.2.4 Principaux enjeux paysagers des Corbières

Les Corbières de Fontfroide et Corbières maritimes

- Préservation et maintien des milieux naturels ouverts
- Prévention des incendies de forêt
- Maîtrise de l'urbanisation diffuse sur les crêtes des coteaux arides des Corbières
- Requalification paysagère des abords de la zone d'activités de Montredon-des-Corbières
- Maîtrise de la répartition spatiale des parcs éoliens pour éviter une occupation envahissante des horizons
- Valorisation du patrimoine villageois, historique et culturel (architecture vigneronne des villages, parcelles cultivées, cyprès, capitelles, bergeries, murets,...)

Le piémont des Corbières

- 
- Maîtrise du développement urbain et économique linéaire
 - Valorisation du patrimoine bâti
 - Résorption des points noirs paysagers (cf. Contrat de route RD 6009)
 - Préservation des paysages agricoles, gestion des structures arborées, dégagement de vues depuis les infrastructures (A9 et RD 60009)

1.1.3 Le littoral, ses étangs et ses îlots

1.1.3.1 Le littoral et le complexe lagunaire

Un littoral préservé, avec des ambiances variées

Cette entité paysagère se caractérise par l'imbrication des terres et des eaux, et par une **grande diversité d'ambiances et de milieux naturels**, avec comme point commun l'eau :

- Les **étangs** de Bages, Sigean, Gruissan, de l'Ayrolle, du Grazel, de Campignol, de la Berre, composent l'ancien golfe de Narbonne et constituent des bassins bien délimités par les caps et les îles. Les échanges avec la mer se font par le grau de Port la Nouvelle situé au sud.
- On retrouve le **complexe lagunaire** sur la partie sud du territoire du SCoT, avec l'étang de La Palme dont la diversité paysagère en fait un lieu remarquable, et l'étang de Leucate, qui accueille une diversité d'usages : les usages de loisirs (lieu venteux très apprécié des véliplanchistes, avec notamment l'organisation du « Mondial du vent ») et les usages économiques (ostréiculteurs).
- Sur la partie nord du territoire, à Fleury, se dessine un **paysage de lagune et de marais** traversé par l'Aude qui se jette en mer via l'embouchure de l'Aude. Les terres basses sont aujourd'hui des zones humides protégées (Domaine de l'Oustalet, propriété du Conservatoire du Littoral) formant des prairies humides pâturées (taureaux, chevaux). Les berges de l'Aude s'accompagnent de quelques boisements de feuillus en amont et de tamaris en aval. Vers les Cabanes-de-Fleury, les terres drainées et irriguées en eaux douces sont labourées. L'étang de Pissevaches constitue un paysage singulier, vaste étendue de sable se remplissant temporairement d'eau.
- Le **lido**, qui sépare le chapelet d'étangs du littoral, abrite plusieurs habitats dunaires rares (dunes mobiles embryonnaires, dunes blanches et dunes fixées)
- Les **graus** opèrent quant à eux une communication entre les eaux de la mer et les eaux intérieures. A noter que les graus de l'Ayrolle et de La Palme n'ont pas été endigués et sont parmi les derniers à fonctionner de façon naturelle sur le littoral méditerranéen français. Le grau de Port-la-Nouvelle est quant à lui aménagé en port industriel. Les graus des étangs de Gruissan et Mateille ont eux aussi été artificialisés.
- Les étangs s'accompagnent d'une **série d'îlots** qui les parsèment (île Saint-Martin, île Sainte-Lucie, île de l'Aute, île du Soulier, île de la Planasse...) venant encore enrichir le paysage.
- Le littoral sableux avec les **plages de sable** de Gruissan, Port-la-Nouvelle ou Leucate.



Étang de Bages-Sigean. Photo E2D

Des sites isolés et intimes

En parcourant les berges de l'ancien golfe de Narbonne, quelques sites d'une grande qualité paysagère peuvent être dénichés à l'écart des villages :

- **Port Mahon** entre l'étang de Sigean et de la Berre, accueille une base nautique et permet de bénéficier d'une magnifique vue sur l'île de l'Aute
- le petit **delta de la Berre**, qui dessine une pointe aplanie s'avancant vers l'étang

- le **site du Doul**, étonnante étendue d'eau au centre d'une colline, desservi par un chemin de planches en bois
- le **Domaine de Bel-Evêque** à proximité de l'île Saint Martin, résume les paysages du littoral avec son petit étang, ses zones humides, les pentes rocheuses couvertes de garrigues et de vignes.



Base nautique de Port Mahon. Photo Mairie de Sigean

Des parcours surprenants au milieu des étangs

Plusieurs routes permettent de découvrir cette partie du territoire et les différents aspects des paysages des lagunes.

- la **RD 105** entre Bages et Peyriac-de-Mer bordée de part et d'autre par les étangs,
- la **RD 32** qui traverse la zone humide de Campagnol
- le **chemin qui relie Sigean à Port Mahon** qui longe l'anse des Oliviers offrant des vues remarquables sur les étangs et l'île de l'Aute.

Des paysages façonnés par les activités humaines

S'il reste globalement préservé, le littoral est également marqué par les activités humaines :

- **les canaux artificiels** ont profondément modifié l'aspect des étangs du fait des nombreux travaux d'aménagement réalisés : le Canal de la Robine, creusé entre les XVII^e et XVIII^e siècles, a coupé les communications hydrauliques entre l'étang de Bages et l'étang de l'Ayrolle. Cette coupure, renforcée au XIX^e siècle avec la construction de la voie de chemin de fer, tend à accélérer le comblement des étangs, participant ainsi à faire évoluer les paysages
- **les salins** : les salins de l'île Saint-Martin à Gruissan couvrent une superficie de près de 400 hectares ; les salins de La Palme ; les salins de Peyriac sont abandonnés depuis de nombreuses années mais le quadrillage du réseau de digues et de casiers est encore bien visible;
- **les stations balnéaires** : cinq stations balnéaires sont présentes sur le territoire (Saint-Pierre-la-Mer/Fleury ; Gruissan ; Port la Nouvelle ; Leucate ; Narbonne-plage)
- **le port de commerce, de pêche et de plaisance de Port-la-Nouvelle** : la vieille-ville, structurée autour d'un plan quadrillé, fait face aux activités portuaires et présente une surprenante juxtaposition entre les installations industrielles monumentales et les façades alignées le long du quai.



Port industriel de Port-la-Nouvelle. Photo E2D

I.1.3.2 Le plateau de Leucate

Un damier de pierres et de vignes face à la mer

La rencontre du plateau de Leucate et de la mer a créé de magnifiques **falaises calcaires** (pouvant atteindre jusqu'à 40 mètres de haut) dont la blancheur a contribué à nommer ce lieu (du grec leukos : blanc). Au pied de la falaise, une dune d'une centaine de mètres de long est plaquée contre le rocher.

Sur le plateau, une **mosaïque de petites parcelles agricoles** délimitées par des haies d'amandiers et des murets de pierres sèches constitue un paysage remarquable : un véritable **damier minéral** quadrille le plateau composé de « clapas » (tas de pierres) et de murets de pierres sèches.

La pinède gagne peu à peu les terrains autrefois utilisés pour le pastoralisme tandis que les parcelles de vignes sont encore nombreuses dans la partie centrale.

Un réseau de chemins permet d'arpenter ce plateau rocaillieux et notamment de découvrir le spectaculaire panorama qui s'ouvre depuis la crête des falaises et le **belvédère du Phare du Cap Leucate**.

Au sud, le village de Leucate occupe un petit vallon à l'abri des vents. Les ruelles préservées, les maisons colorées, les placettes ombragées proposent une **ambiance villageoise** bien différente des stations touristiques construites sur le front de mer. Le contournement par le sud (RD 627) permet d'accéder directement au lido en bénéficiant des vues sur l'étang de Leucate.

I.1.3.3 Principaux enjeux paysagers du littoral

Littoral et le complexe lagunaire

- Maîtrise de l'urbanisation en évitant le mitage le long des berges des étangs et autour des villages
- Gestion de la qualité des eaux et des milieux naturels en interaction avec les apports des canaux, dans une étroite relation entre le littoral et les activités en amont
- Création ou mise en valeur des liaisons villes-étangs (chemin le long du canal de la Robine)
- Amélioration paysagère du Port industriel de Port la Nouvelle dans le cadre du projet d'extension
- Les fronts de mer : poursuite de la mise en valeur, plantations, création de cheminements, diminution des surfaces minéralisées, organisation du stationnement

Le plateau de Leucate

- La préservation de la structure paysagère du plateau constituée par le parcellaire agricole de petite taille, enclos de murets en pierres sèches, d'alignements d'amandiers, de viticulture au centre et à l'ouest et de milieux ouverts (désormais à nouveau pâturés) à l'est
- L'urbanisation de Leucate : préservation des espaces de respiration qui forment des coupures entre les différents noyaux urbains (Leucate-Village, Leucate-Plage et Port-Leucate), requalification des relations à l'étang de Leucate, maîtrise des implantations récentes sur les coteaux, renforcement et création de circulations douces entre les pôles urbains, renforcement des centralités.

2. UNE RICHESSE PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE

1.2.1 Narbonne, un patrimoine millénaire

Fondée par les Romains en -118, Narbonne était leur plus **ancienne colonie en Gaule** (après Aix-en-Provence, -122) et son centre urbain garde trace de nombreux siècles d'histoire : cathédrale Saint-Just-et-Saint-Pasteur, palais des archevêques, restes de la voie Domitienne, Abbaye de Fontfroide....

La Région Occitanie apporte sa contribution à la mise en valeur de ce patrimoine prestigieux par la création d'un nouvel équipement, **le Narbo Via**, qui doit ouvrir ses portes en 2020 et prendra place sur les bords du canal de la Robine à l'entrée Est de Narbonne. Il sera doté d'une collection de 15 000 pièces actuellement dispersées dans diverses institutions narbonnaises.



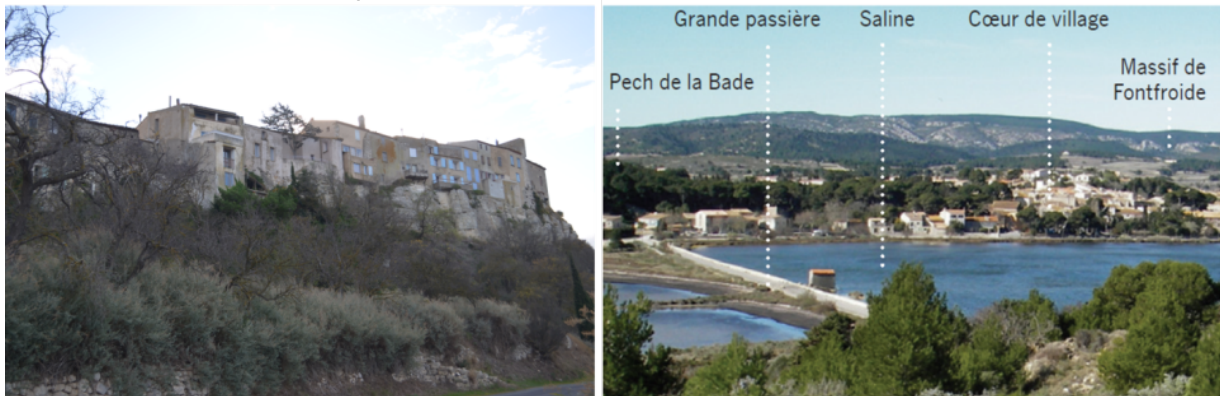
Cathédrale de Narbonne. Photo OT Narbonne

1.2.2 Des identités villageoises fortes

1.2.2.1 Des sites villageois inscrits dans leur environnement géographique

Au sein du territoire du Grand Narbonne, on retrouve des villages empreints de leur environnement proche, tantôt des étangs, tantôt des Corbières, tantôt de la plaine viticole ou du littoral. La **relation des villages au socle naturel** et aux pentes, aux cours d'eau et l'exposition aux vents dominants sont souvent des facteurs déterminants de leur implantation. Différentes typologies de sites bâtis peuvent être repérées sur le territoire, les villages s'inscrivant entre cours d'eau, relief et plaine viticole :

- **les villages perchés** sur de légers reliefs, notamment sur la partie nord du territoire du SCoT avec l'objectif d'échapper aux crues de l'Aude. Ces villages présentent un site d'origine implanté en crête et accompagné d'extensions urbaines qui s'étalent dans la plaine au plus loin du fleuve (par exemple, Saint-Marcel-d'Aude, Cuxac-d'Aude, Coursan, Saint-Nazaire-d'Aude). La plupart des villages du Minervois s'implantent également sur des crêtes et des reliefs plus ou moins marqués. Ils s'accrochent aux coteaux, en surplomb par rapport aux plaines agricoles, dessinant des silhouettes bâties de qualité (par exemple, Mailhac). On retrouve également des villages perchés au sein des Corbières (par exemple, Portel-des-Corbières perché au bord de la Berre)
- **les villages de piémont** s'appuient aux pieds des reliefs et s'étalent souvent vers les étendues planes de la plaine de l'Aude (par exemple, Moussan)
- **les villages bordant les cours d'eau ou le Canal du Midi** profitent d'une situation en balcon en léger surplomb sur la plaine (par exemple, Ventenac-en-Minervois le long du Canal, Bize Minervois au bord de la Cesse)
- **les villages isolés** au centre de la plaine agricole sont encerclés de vignes (par exemple, Ginestas)
- **les villages du littoral** : le village de Bages est perché sur son promontoire rocheux et s'avance vers la lagune en dessinant une étonnante silhouette. le village de Gruissan, enroulé autour des ruines de son château, occupe une petite île cachée entre la montagne de la Clape et l'île Saint-Martin ; les maisons de Peyriac, blotties au fond d'une petite crique, font face à son ancien salin et à l'étonnant étang cratérimorphe du Douil ; plus en retrait, Sigean constitue un gros bourg situé le long des voies de communication dans la plaine littorale et domine un ancien salin isolé dans les terres.



A gauche : Bages sur son promontoire rocheux. Photo E2D
A droite : Peyriac-de-Mer en amphithéâtre autour de la saline. Cahier « Nouvelles formes urbaines » du PNR

1.2.2.2 Des formes urbaines singulières au sein du Grand Narbonne

Trois principales formes urbaines dominent sur le territoire du SCoT :

- **Les villages en circulades** (Moussan, Sainte-Valière, Ginestas, Fleury d'Aude, Gruissan, Sigean,...) : les circulades correspondent aux villages ecclésiastiques et villages castraux fortifiés qui datent des XI^e et XII^e siècles entourés de fossés aujourd'hui comblés. Un réseau de voies concentriques donne sa forme caractéristique au village.



Moussan



Fleury



Sainte-Valière



Gruissan



Sigean



Ginestas

- **Les villages rues (La Franqui à Leucate, Villedaigne,...)** : ils se sont développés le long d'une voie de communication, avec le plus souvent, des contraintes topographiques fortes (arête ou combe).



A gauche : Portel des Corbières, A droite Villedaigne (en haut) et La Franqui (en bas). Source : Geoportail

- **Les villages perchés (Bages, Portel-des-Corbières, Bizanet au pied de la Serre de Magret,...)** qui s'implantent sur des reliefs, pour des raisons défensives, mais aussi pour des raisons climatiques et/ou d'exposition leur permettant de ne pas empiéter sur les terres cultivables.



A gauche : Portel-des-Corbières au bord de la Berre. A droite : Bizanet enserre la Serre de Magret.
Source : Cahier « Nouvelles formes urbaines » du PNR

Les centres anciens de nombreux villages souffrent aujourd'hui d'une certaine déshérence liée au fait d'être peu adaptés à la circulation automobile. Les rues ne sont pas dimensionnées aux standards actuels, ce qui pose à la fois des problèmes de circulation, de stationnement, et d'accès pour les engins de secours ou de collecte des ordures.

1.2.3 Le petit patrimoine rural, un héritage historique fragile témoin des activités traditionnelles du Narbonnais

Le **petit patrimoine lié à l'eau** est très présent sur le territoire du Grand Narbonne, ce dernier étant notamment traversé par de nombreux canaux de drainage ou d'irrigation. Clé de voûte de l'agriculture dans ces basses plaines marécageuses, la gestion de l'eau est symbolisée par les martelières, vannes permettant de distribuer l'eau dans chaque parcelle.



Martelière du Grand Castelou avant et après restauration. Photos : PNR Narbonnaise

On retrouve également dans le **système d'exploitation des salins** tout un patrimoine spécifique, fait de nombreux bâtiments et de digues en pierres ou en terre, qui marquent le paysage lagunaire. Les bords des étangs et de la mer abritent aussi des remises de pêcheurs plus ou moins modernes, symboles d'un patrimoine vernaculaire en constante évolution.



Salin de l'île Saint-Martin à Gruissan. Photos : Mairie de Gruissan

A l'intérieur des terres, de nombreux **fours à chaux** ont été exploités par le passé. Certains d'entre eux, en ruines, parsèment encore le paysage. Les garrigues sont aussi souvent quadrillées d'enclos et de murets ou piquetées d'abris pastoraux (capitelles) et d'anciennes bergeries, témoignant de l'importance que pouvait avoir **l'activité pastorale**.

Des associations locales s'attachent à valoriser le patrimoine local, comme c'est le cas, par exemple, dans les communes de Bize et à Montredon qui valorisent leur patrimoine, notamment autour de l'eau pour Montredon.



A gauche : Capitelle à Armissan. Photo : JP Bonincontro
A droite : Capitelles des Carriers à La Palme. Photo : Gérard Romero

On retrouve aussi sur le territoire les traces de quelques **charbonnières et les ruines de moulins à vent**, visibles sur les collines. A Narbonne, on retrouve également des **moulins à eau** répartis sur une dizaine de sites le long du canal de la Robine, dont certains sont encore exploités ou ont été reconvertis en gîtes, comme celui du Gua (voir ci-dessous).



A gauche : Moulin à vent d'Armissan. A droite : Moulin à eau du Gua à Narbonne.
Photos : Cahier du PNR « Panorama des sites patrimoniaux »

Autres activités anciennes dont les traces sont encore visibles aujourd'hui : **l'exploitation de la glace** (principalement pour des usages alimentaires ou médicaux) **et de la gypse** (dont l'extraction permet la fabrication de plâtre). C'est au milieu du XIXe siècle que des réseaux de diffusion de la glace se mettent en place sur le territoire. A l'origine, les glaciers sont de simples trous aménagés de façon rustique et recouverts de branchages, de terre et de feuilles mais à partir du XVIIIe siècle apparaissent les premières glaciers bâties, en forme de puits ou de dômes habillés de pierres appareillées et enduites. Dans les villages comme Vinassan, Fleury d'Aude, Ouveillan, Cuxac d'Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, les glaciers sont aujourd'hui l'un des vecteurs de l'activité touristique à travers un projet de route de la glace.

En ce qui concerne l'exploitation de la gypse, des gisements présents sur le territoire, notamment en Corbières orientales, affleurent sur la bordure d'anciennes lagunes comme aux

étangs du Doul à Peyriac-de-Mer, ou du Deume à Sigean. A Portel-des-Corbières, des kilomètres de galeries, équipées de voie de chemin de fer, furent creusées sous la Bade. Malgré une production conséquente, le site de Portel, connut une fermeture par étapes dans les années 1990 puis fut reconvertie en chai.



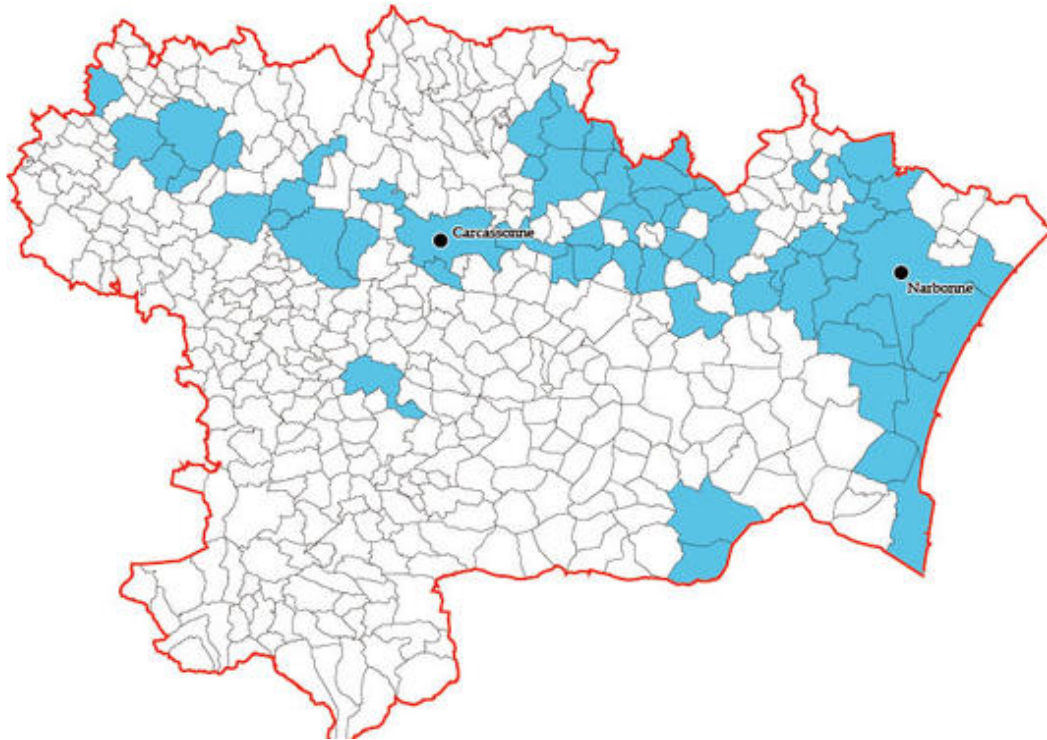
A gauche : Plâtrière reconvertie de Portel des Corbières. A droite : Glacière restaurée de Vinassan.
Photos : Les archives sensibles du PNR

I.2.4 Une richesse archéologique appelant des précautions pour l'aménagement

Le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Les catégories de travaux concernés sont : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques.

Le Code du patrimoine prévoit en outre la possibilité d'établir, commune par commune, des zones dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières, spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans un arrêté préfectoral. Ces zones dites « de présomption de prescription archéologique » (ZPPA), viennent compléter le dispositif général en l'affinant. Dans ces zones, le préfet de région est obligatoirement saisi : - soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté, - soit de ces mêmes dossiers « lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage ». Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme.

Sur les 37 communes du territoire du SCoT du Grand Narbonne, 16 sont concernées par des ZPPA : Bages (13 zones), Bizanet (11 zones), Cuxac-d'Aude (6 zones), Ginestas (5 zones), Gruissan (11 zones), La Palme (11 zones), Leucate (8 zones), Montredon-des-Corbières (9 zones), Moussan (12 zones), Névian (4 zones), Ouveillan (15 zones), Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle (6 zones), Sallèles-d'Aude (6 zones), Sigean (12 zones). Pour Narbonne, du fait de l'importance du patrimoine archéologique, 3 vastes zones ont été définies en fonction de leur sensibilité archéologique : zone de saisine sans seuil qui concerne notamment l'ensemble du centre historique, zone de saisine avec seuil de 1000m², zone de saisine avec seuil de 5000 m². L'occupation ancienne du territoire de révèle au travers d'importants chantiers de fouille archéologiques, (Mailhac a donné son nom à une période de l'histoire : le mailhacien, (800 avant notre ère à 450 après notre ère).



Zones de présomption de prescriptions archéologiques. Source : DRAC Occitanie

3. UNE DIVERSITE D'OUTILS POUR PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

1.3.1 Les protections règlementaires

1.3.1.1 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP ou ZPPAUP)

Depuis la loi relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine (2016), sont regroupés sous la dénomination « Site Patrimonial Remarquable », les anciens « secteurs sauvegardés », « Aires de Mise en Valeur du Patrimoine - AVAP » et « Zones de Protection du Paysage, de l'Architecture, et du Patrimoine - ZPPAUP ».

Sont classés au titre des **Sites Patrimoniaux Remarquables** les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Sur le territoire du Grand Narbonne, deux communes ont approuvé une ZPPAUP-AVAP : **Bages et Leucate**. La **Ville de Narbonne**, possède quant à elle un **Secteur sauvegardé couvrant 73 ha** institué en 2005.



Centre historique de Narbonne, couvert par le Secteur Sauvegardé.

Il sera prochainement couvert par un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) en cours d'élaboration**. Tous les immeubles situés dans le périmètre doivent être visités pour établir une fiche technique dans laquelle seront notés les éléments patrimoniaux à conserver, les modifications possibles. La bonne connaissance du bâti du Centre Historique permettra la prise en compte de sa qualité patrimoniale dans les aménagements et réalisations à venir. Les travaux réalisés dans le cadre du secteur sauvegardé doivent faire l'objet, au préalable, d'une autorisation d'urbanisme.

I.3.1.2 Les immeubles inscrits et classés au titre des monuments historiques

Zone de passage et d'échanges depuis l'âge du Fer, la Narbonnaise est aussi un territoire riche de son histoire, de son patrimoine culturel, matériel et immatériel. Le territoire du SCoT bénéficie ainsi d'un large éventail de toutes les époques ayant marqué l'histoire de la région : sites protohistoriques, vestiges de la période et du Moyen-Âge... On dénombre ainsi de nombreux éléments du patrimoine classés ou inscrits sur la liste des Monuments historiques protégés pour leur intérêt historique, artistique ou architectural.

Au total, on recense **98 monuments historiques, dont 64 sont situés sur la commune de Narbonne**. Sur ces 98 monuments historiques, 31 sont des sites classés au titre de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (2016), les périmètres délimités créés par l'Etat après enquête publique et accord de l'autorité compétente en matière de PLU deviennent la règle (ils remplacent les périmètres modifiés et les périmètres adaptés). A défaut, le périmètre de 500 mètres s'applique.



Exemple d'immeuble classé Monument Historique : le Château de Gaussan à Bizanet. Source : PNRNM

I.3.1.3 Les sites inscrits et classés au titre des paysages

Le classement et l'inscription au titre de la loi de 1930 sont motivés par l'intérêt de certains secteurs pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel. Sur le territoire du SCoT du Grand Narbonne, on recense **4 sites classés et 20 sites inscrits**.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravanning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits. Ils appellent ainsi à un niveau de protection élevé confirmant la vocation conservatoire de ces sites.

En site inscrit, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Il s'agit d'espaces qui doivent garder leur intégrité paysagère et naturelle globale, mais n'excluent pas l'urbanisation dès lors qu'elle ne contrarie pas l'objet de l'inscription.

I.3.2 Les Chartes

I.3.2.1 La Charte du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée 2010-2022

Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée a été créé le 18 décembre 2003 sur un territoire exceptionnel, reconnu nationalement pour ses paysages et sa biodiversité. 16 communes du SCoT sont comprises, toutes ou parties, dans son périmètre, qui comprend au total 21 communes.

Le Parc est doté d'une charte 2010-2022, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable proposé pour le territoire. Ce document de référence fixe les objectifs à atteindre ainsi que les mesures et actions permettant de les mettre en œuvre.

Le SCoT doit être compatible avec cette charte. Dans sa délibération du 16 octobre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du PNR a identifié 29 dispositions pertinentes à transposer dans le SCoT (cf. Cahier diagnostic transversal).

Pour les paysages, les mesures suivantes sont présentes dans la Charte du PNR :

Paysage et espaces
<p>Le paysage et l'aménagement de l'espace rural sont abordés selon deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'Axe 1, le côté patrimonial (on améliore les connaissances sur les éléments constitutifs du paysage, on les préserve, on les valorise...) et la reconquête de cet aspect patrimonial (sites dégradés), - dans l'Axe 2, l'aspect aménagement du territoire tout en s'appuyant sur les éléments du paysage et en les respectant. <p>Le paysage, l'aménagement, la maîtrise des énergies et la préservation de la ressource en eau sont abordés de façon globale : on favorise toujours des démarches transversales, pour éviter la fragmentation des approches au détriment du territoire et de ses ressources.</p>
<p>Mesure 1.1.2 : élaboration des plans de gestion /réflexion/ protections</p> <p>Mesure 1.2.1 : gestion des espaces naturels, corridors écologiques, accueil du public, risque incendie</p> <p>Mesure 1.3.1 : connaissance, restauration, valorisation du paysage, renforcement de la protection de paysages</p> <p>Mesure 1.3.2 : restauration des sites dégradés, affichage, points noirs, infrastructures</p>
<p>Mesure 2.1.1 : aménagement, plans et chartes de paysage, gestion économe documents de planification, gestion de l'espace rural</p> <p>Mesure 2.1.2 : paysage, documents d'urbanisme, espaces naturels et agricoles, nouvelles formes urbaines</p> <p>Mesure 2.2.2 : mesures et pratiques respectueuses, paysages viticoles, outil de gestion, ceintures vertes</p> <p>Mesure 2.3.2 : aménagements sportifs et de loisirs</p>
<p>Mesure 3.3.2 : interprétation du territoire, valorisation des connaissances</p>

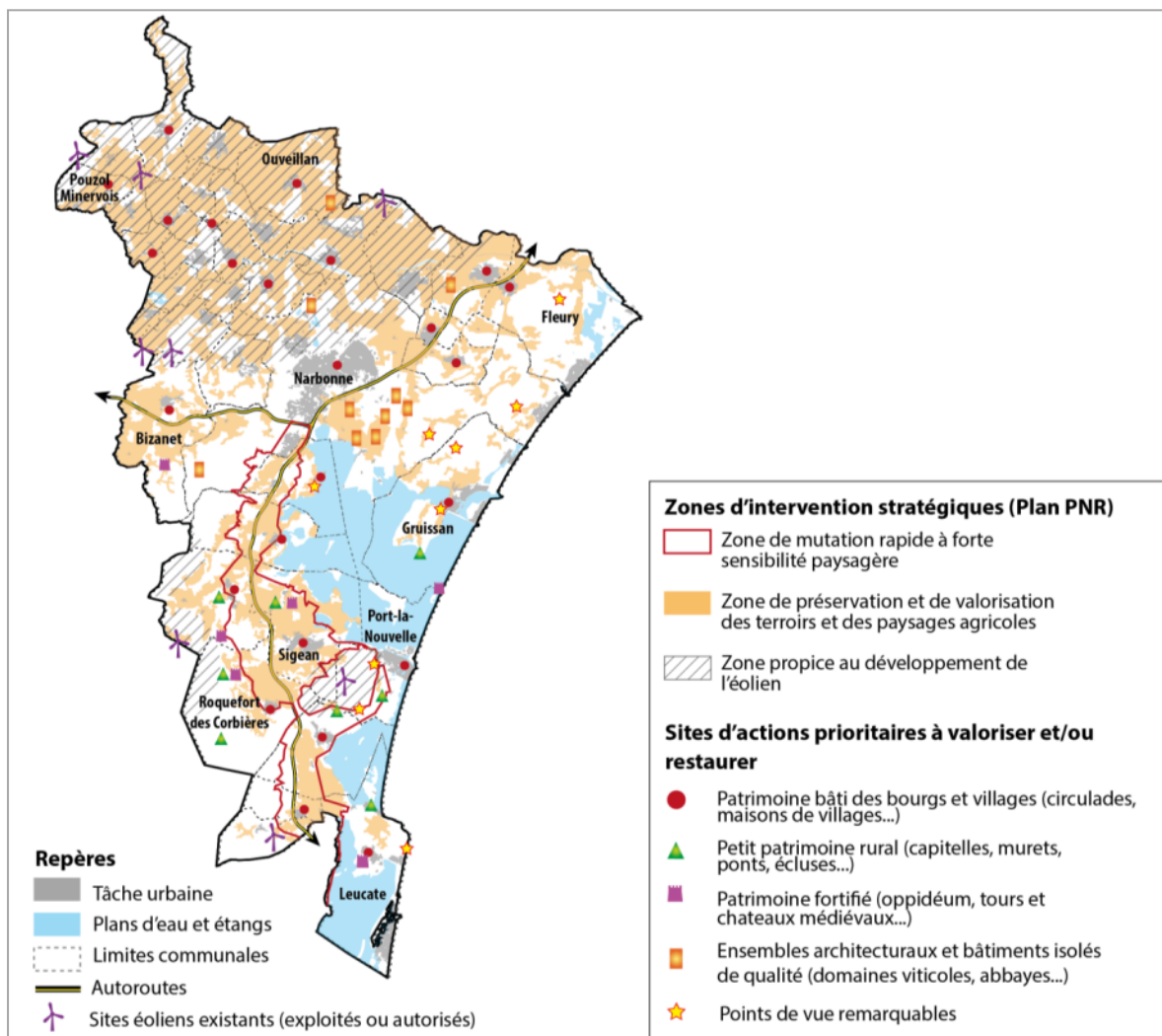
Extrait de la Charte du PNR.

Certains secteurs du territoire où les enjeux sont particulièrement forts et bien identifiés dans la charte du Parc sont désignés comme « **Zones stratégiques d'intervention** ». Dans ce cadre, on retrouve plusieurs secteurs avec des enjeux paysagers forts :

- la zone du piémont des Corbières, identifiée comme « zone de mutation rapide à forte sensibilité paysagère » a fait l'objet d'un diagnostic spécifique par le Parc Naturel de la Narbonnaise.
- les « zones propices au développement de l'éolien »
- les « zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles »

Parallèlement, le plan du Parc identifie également des sites patrimoniaux ponctuels à valoriser et/ou restaurer, en lien avec la richesse patrimoniale.

Le périmètre du Parc ne concernant pas l'ensemble du territoire du SCoT, nous avons extrapolé les données sur la partie nord du territoire, en nous appuyant notamment sur l'Atlas des Paysages de l'Aude et sur le Schéma régional éolien.



I.3.2.2 La Charte paysagère pour le Piémont des Corbières maritimes et du plateau de Quatouze

Comme évoqué précédemment, le secteur du Piémont des Corbières est identifié dans la Charte du PNR comme une « **zone de mutation rapide à forte sensibilité paysagère** ». Les paysages y sont variés et de grande qualité, et les axes de communication qui les traversent - A9, RD 6009 et future ligne LGV - constituent une vitrine du territoire, ouverte sur les étangs et les massifs environnants. Mais, ce territoire est soumis à de nombreuses pressions qui ont un impact souvent fort sur le paysage : déprise viticole (arrachage), extensions urbaines (zones d'activités et habitations), nouvelles infrastructures de transport et de production d'énergie, ... C'est pourquoi le PNR a décidé d'élaborer une Charte paysagère spécifique pour ce secteur à enjeux, en concertation avec les habitants et acteurs du territoire, pour proposer des objectifs de qualité paysagère à décliner sous la forme :

- De recommandations à l'attention des communes pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
- De recommandations à l'attention des habitants, exploitants, entreprises pour la prise en compte du paysage dans les projets de construction, d'aménagement ou de réhabilitation
- Des actions clés à mener par les communes, les intercommunalités, le Parc naturel régional, ...

I.3.2.3 La Charte paysagère du Canal du Midi

La charte paysagère, urbaine et architecturale de ce **site classé UNESCO**, dont l'élaboration a été lancée en 2017, va illustrer les bonnes pratiques attendues dans le site classé, au travers d'un cahier de gestion spécifique.

Le 26 septembre 2017, le Gouvernement a promulgué un décret portant classement, au titre des sites, des paysages du Canal du Midi. Ce classement des abords paysagers du Canal concrétise l'engagement pris par la France auprès de l'UNESCO de **préserver l'écrin paysager** du Canal du Midi lors de son inscription au patrimoine mondial en 1996. Le classement concerne 74 communes dans les trois départements de l'Aude, de l'Hérault et de la Haute-Garonne.

Cette Charte sera prise en compte dans les orientations du SCoT, ainsi que le plan de gestion UNESCO (en cours de rédaction).

I.3.3 Les plans d'actions

I.3.3.1 Le Contrat de route 2015-2019 pour la D6009

Ce programme d'actions est porté par de nombreux acteurs de ce territoire (Etat, collectivités, PNR, CAUE, aménageurs, acteurs économiques...).

LE CONTRAT DE ROUTE 2015 – 2019
pour faire de la RD6009, une vitrine respectée de notre territoire

► Trois objectifs stratégiques et huit objectifs opérationnels

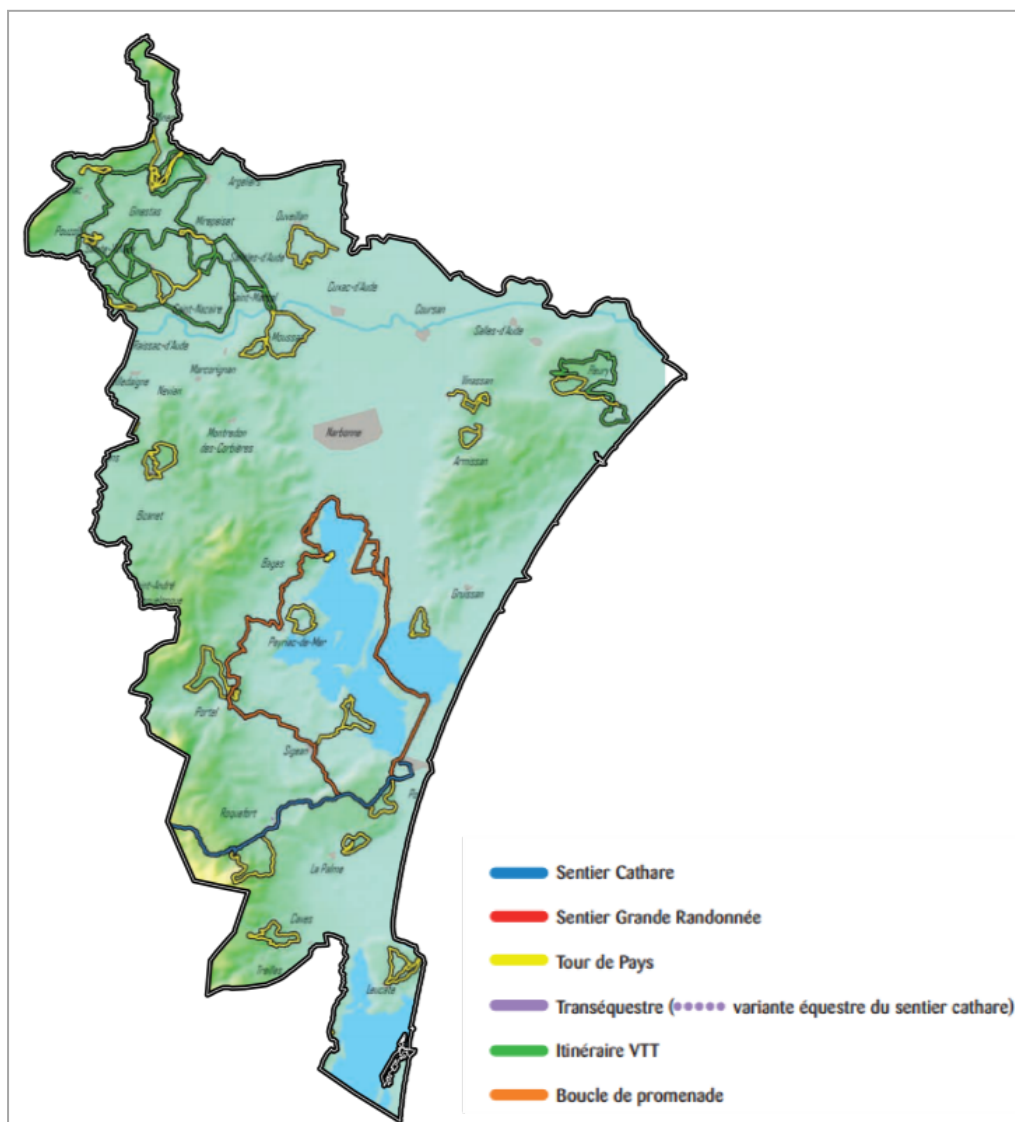
1. PROPOSER UNE VITRINE DE QUALITÉ DU TERRITOIRE
 - Requalifier les abords routiers
 - Promouvoir une signalétique harmonisée et maîtriser l'affichage publicitaire
 - Requalifier les abords des activités isolées (stations-services, ...)
2. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS
 - Valoriser les éléments de repères végétaux
 - Valoriser les éléments de repère bâtis
 - Redonner une vocation aux friches agricoles
3. URBANISER ET AMÉNAGER EN COHÉRENCE AVEC LES ÉCRINS VILLAGEOIS, LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS
 - Favoriser la qualité paysagère des extensions urbaines
 - Favoriser la qualité paysagère des aménagements et équipements

Dans ce cadre, de **nombreuses actions pour la requalification et la valorisation des paysages et du patrimoine en lien avec la RD 6009** ont été mises en place ou sont en cours de mise en œuvre :

- Identification des points noirs paysagers et des éléments du paysage à enjeux, et propositions d'aménagements paysagers
- Aménagements paysagers des abords du bâti commercial et suppression de points noirs paysagers
- Suppression des dépôts sauvages de déchets
- Restauration des cabanons de vigne et des murets
- Redonner une vocation aux friches agricoles
- Conseil et soutien à la plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres « repères »
- Accompagnement à la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme
- Qualité paysagère des aménagements

I.3.3.2 Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Le Département mène depuis de longues années une politique de développement des sentiers de randonnée. Plusieurs types de circuits permettent de découvrir le territoire du Grand Narbonne : **Sentier Cathare, Tours de Pays, Boucles de promenade, Itinéraires VTT.**



Réalisation : E2D. Source : PDESI

Concernant le développement des modes doux en lien avec les canaux, VNF est favorable au **développement de cette activité sur le domaine public fluvial**, et celui des services aux usagers qui y sont associés, notamment dans les espaces portuaires et le patrimoine bâti des voies d'eau (maisons éclésières...), en préservant la navigation et les conditions d'intervention pour l'exploitation et la maintenance des voies d'eau.

I.3.4 Les labels et produits touristiques en lien avec les paysages et le patrimoine

D'autres outils permettent de valoriser les paysages et le patrimoine du territoire dans une perspective de tourisme durable :

- **Sud de France** est un label régional, développé depuis 2008, reconnu Qualité Tourisme. Il garantit la qualité d'accueil proposée par les établissements touristiques labellisés. Il peut être attribué à des hébergements, mais aussi des restaurants, caveaux de dégustation de vins, points de vente de dégustation de produits de terroir, sites culturels et touristiques, activités sportives et de loisirs, ou encore offices de tourisme.
- En complément de ce label, le territoire du SCoT du Grand Narbonne accueille l'un des plus prestigieux sites du **réseau Pays Cathare** : l'Abbaye de Fontfroide
- Le **label Nature et Patrimoine** concerne les établissements situés dans le PNR qui s'engagent dans une démarche de développement durable (économie d'eau, d'énergie, tri des déchets, produits d'entretien écologiques).
- En tant que « **Villes et Pays d'art et d'histoire** », Narbonne attache une importance particulière à la valorisation et à l'animation de son patrimoine. Ses nombreux musées sont labellisés « **Musées de France** ».
- Le label « **Patrimoine du XXe siècle** » mis en place par la direction régionale des affaires culturelles a été attribué à de nombreuses caves viticoles de l'Aude...

1.3.5 Les réseaux de sites touristiques

Sur le territoire du Grand Narbonne, plusieurs sites et projets visent la création d'une **stratégie touristique intégrée** sur le territoire, basée sur la valorisation des ressources naturelles, culturelles et historiques. Peuvent être cités les équipements structurants suivants : **Amphoralis, les Salins de Gruissan, la Maison Bonnal, le futur Musée Narbo Via, la Maison de la Clape.**

Porté par la Ville de Narbonne, le projet de **complexe oenotouristique au Domaine Castelou** a pour ambition de rapprocher connaissance et loisirs, agriculture et tourisme, vacances et découverte du vin, en s'appuyant sur les ressources et atouts du territoire de la Narbonnaise. L'objectif est de pallier à une **carence d'équipements touristiques haut de gamme** sur le territoire, nécessaires pour capter la clientèle étrangère à forte valeur ajoutée. Ce projet devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du SCoT, notamment au regard de la loi Littoral.

Synthèse et enjeux – Paysages et Patrimoine

- Éléments de synthèse :
 - ◆ Une mosaïque de paysages qui tire sa richesse des contrastes et interdépendances entre les milieux naturels, les espaces travaillés par la viticulture, les implantations urbaines
 - ◆ Néanmoins, des points noirs paysagers générés par le développement urbain en extension déconnecté de la morphologie urbaine et les infrastructures qui bouleversent la lecture des paysages
 - ◆ Un patrimoine historique d'une richesse exceptionnelle (monuments historiques et petit patrimoine rural)
Des outils de préservation et de valorisation du paysage et du patrimoine
- 3 grands types d'enjeux :

Enjeux liés au développement urbain, économique et touristique

- ◆ Maîtrise de la pression urbaine (lutte contre le mitage et de l'étalement urbain, maintien des coupures urbaines vis-à-vis des espaces naturels)
- ◆ Revitalisation des centres-bourgs (lutte contre la vacance et l'habitat dégradé, ...)
- ◆ Traitement paysager des entrées de ville et routes (végétation, gestion des panneaux publicitaires...)
- ◆ Intégration paysagère des zones d'activités, des bâtiments agricoles, des caves coopératives (implantation, matériaux, abords...)
- ◆ Maîtrise de la fréquentation touristique (stationnements, accueil, sensibilisation du public aux espaces naturels)

Enjeux liés à la valorisation du patrimoine

- ◆ Préservation des silhouettes villageoises et de leurs caractéristiques architecturales (formes urbaines, matériaux...)
- ◆ Valorisation des abords du Canal du Midi, Canal de la Robine et des cours d'eau (traitement des berges, cheminements...)
- ◆ Valorisation du patrimoine villageois, historique et culturel (domaines viticoles, patrimoine fortifié, petit patrimoine rural...)
- ◆ Poursuite de l'organisation des pratiques de sports et loisirs de pleine nature et des accès aux milieux naturels

Enjeux liés à la préservation et valorisation des milieux naturels

- ◆ Préservation des paysages agricoles, littoraux, forestiers
- ◆ Mise en valeur des belvédères et points de vue (signalétique, stationnement, organisation des cheminements...)
- ◆ Gestion des friches agricoles
- ◆ Maîtrise de la répartition spatiale des parcs éoliens pour éviter une occupation envahissante des horizons

4. LES DEVELOPPEMENTS URBAINS CONTEMPORAINS

1.4.1 Une diversité de typologies issues des développements urbains récents

Plusieurs typologies de communes peuvent être identifiées au sein du SCoT de la Narbonnaise, en fonction du type de développement urbain connu sur la période récente :

Les **villages**, ayant conservé un cœur très concentré, et dont les développements ont été très modérés.

Les **communes aux enveloppes urbaines cohérentes**, ayant connu une dynamique d'extensions plus forte, mais où les développements urbains se sont réalisés de manière continue par rapport au tissu existant.

Les **communes au développement contraint**, du fait d'un cours d'eau, d'un dénivelé... orientant fortement l'urbanisation

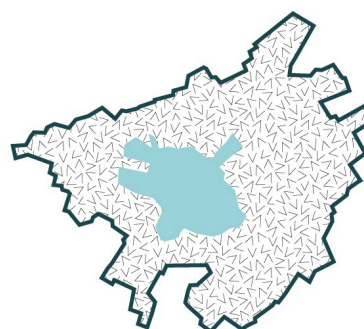
Les **communes marquées par des extensions discontinues**, où les développements urbains en sont venus à créer de nombreuses dents creuses au sein du tissu, qu'il s'agit de remobiliser aujourd'hui.

Les communes comprenant **plusieurs centralités**, comme autant de sous-espaces ayant un fonctionnement propre.

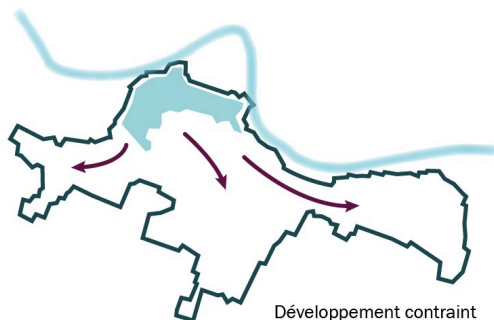
L'**urbanisation balnéaire** qui se caractérise par une trame développée à partir du front de mer bâti.



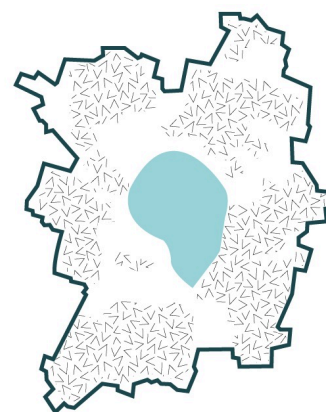
Village



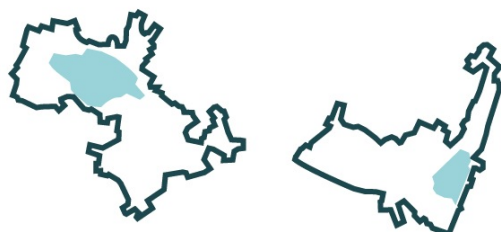
Enveloppe urbaine cohérente



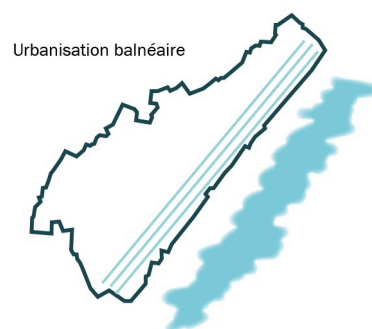
Développement contraint



Extensions discontinues



Plusieurs centralités



Urbanisation balnéaire

La typologie des différentes communes et parties de communes du territoire au regard de leurs développements urbains récents

	Espaces du SCoT (commune ou partie de commune)
Villages	Bages, Caves, Mailhac, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Raïssac-d'Aude, Treilles
Communes aux enveloppes urbaines cohérentes	Armissan, Fleury-d'Aude, Ouveillan, Salles-d'Aude, Sigean, Vinassan
Communes au développement contraint	Coursan, Gruissan, Mirepeisset, Montredon, Sallèles-d'Aude, Ventenac-en-Minervois
Communes marquées par des extensions discontinues	Argeliers, Bizanet, Bize-Minervois, Ginestas, La Palme, Marcorignan, Moussan, Néviau, Roquefort-des-Corbières, Saint-Marcel-sur-Aude, Sainte-Valière, Villedaigne
Communes à plusieurs centralités	Cuxac-d'Aude, Leucate, Narbonne, Pouzols-Minervois, Saint-Nazaire d'Aude
Urbanisation balnéaire	Cabanes de Fleury, Narbonne Plage, Port-la-Nouvelle, Chalets de Gruissan

A noter que certaines communes peuvent être concernées par différentes typologies. Par exemple, Fleury est également soumise à de nombreuses contraintes (et notamment la loi Littoral) qui marquent ses développements urbains, Cuxac d'Aude est concernée par le PPRI de l'Aude...

5. LES LISIERES URBAINES

1.5.1 Des entrées de ville à soigner aux abords de l'agglomération narbonnaise

Des lisières urbaines de qualité sont un réel facteur d'attractivité, impactant la première image que les visiteurs acquièrent du territoire. La pression urbaine accentuée dans les grands pôles urbains, comme ici Narbonne, peut poser des problématiques de gestion de ces lisières.

- En particulier, **l'entrée Sud de Narbonne** se fait via une importante zone d'activités économiques et commerciales, très étendue, de part et d'autre de la RD6009. Les bâtiments commerciaux ou d'activités (concessionnaires auto, équipements de la personne, de la maison, loisirs, fast food et supermarchés discount...) sont peu intégrés paysagèrement, la végétation est très peu présente et de nombreuses enseignes publicitaires, désireuses d'attirer l'œil, ornent la route. L'impression globale qui se dégage de cet espace est celle d'une addition de grands commerces et d'activités, sans cohérence entre eux, et séparés par d'immenses parkings. A noter qu'un Règlement Local de Publicité a été approuvé pour la ville de Narbonne, en 1992.

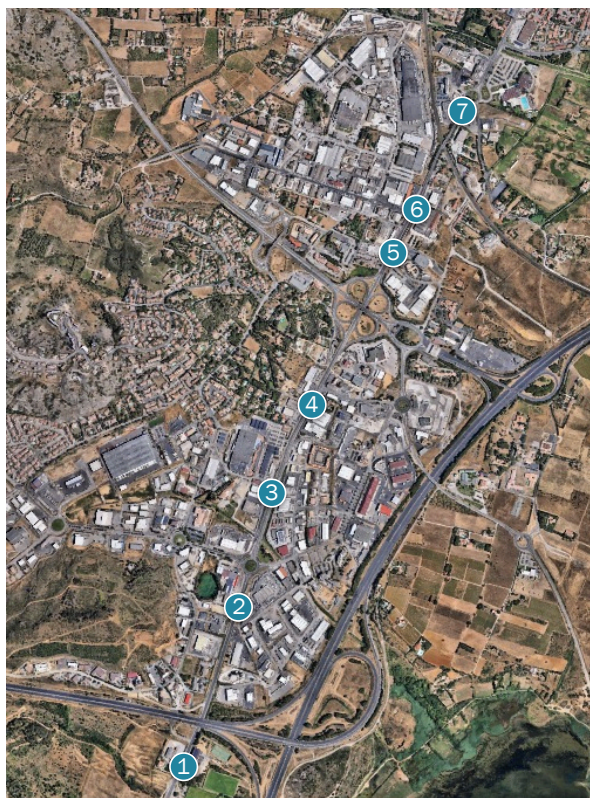
Au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre de Narbonne, le paysage devient cependant marqué par quelques alignements d'arbres le long de la RD, adoucissant la traversée.

- **L'entrée Est** de la commune se fait via la ZA Bonnesource. Une attention a été portée à l'harmonisation architecturale des bâtiments d'activités, qui, couplée à la présence de la végétation, permet une cohérence paysagère de l'ensemble.
- **Les entrées Nord et Ouest** de la commune se font via des zones pavillonnaires, qui mis à part l'implantation ponctuelle de panneaux publicitaires, ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Cet enjeu de lisières se fait par endroits de plus en plus prégnant, en venant fortement dégrader l'image globale perçue par le voyageur. Or des entrées de ville soignées, peu agressives, accompagnant l'automobiliste ou le piéton en douceur depuis les espaces agricoles et naturels jusqu'à la ville, est un ingrédient notable **pour un cadre de vie de qualité**, faisant partie du bien être territorial, mais aussi pour la **construction d'une image véhiculée** attractive, de qualité, pour les résidents et touristes.



Entrée de ville sud de Narbonne
 (Source : Google maps ; Traitement EAU)



La qualité des lisières urbaines peut être améliorée, via :

- des plantations, qui permettent une transition douce entre les espaces naturels / agricoles environnants et les espaces urbains
- des alignements d'arbres, qui accompagnent le regard du visiteur,
- des murets en pierre ou des haies séparant les premiers bâtiments de la route,
- un effort d'intégration paysagère des bâtiments en eux-mêmes...

Des alignements d'arbres aux entrées de ville de Saint-Marcel d'Aude et Ginestas

(Source : Google maps)



Muret en pierre à l'entrée sud de Bizanet et à Roquefort-des-Corbières

(Source : Google maps)



6. LA CONSOMMATION D'ESPACE

1.6.1 97 hectares consommés par an, principalement à vocation résidentielle

Entre 2003 et 2015, le territoire du SCoT a consommé 1 163 hectares, soit environ 97 hectares par an. La majorité du foncier urbanisé est issu de terres agricoles (74,7%). 23,2% proviennent de terres naturelles.

La vocation de ces espaces est très principalement résidentielle (35,5%) puis orientée vers de nouveaux espaces verts urbains (28,2%). Le développement économique n'a représenté, entre 2003 et 2015, que 34 hectares de consommation foncière, soit un peu moins de 3 hectares consommés par an.

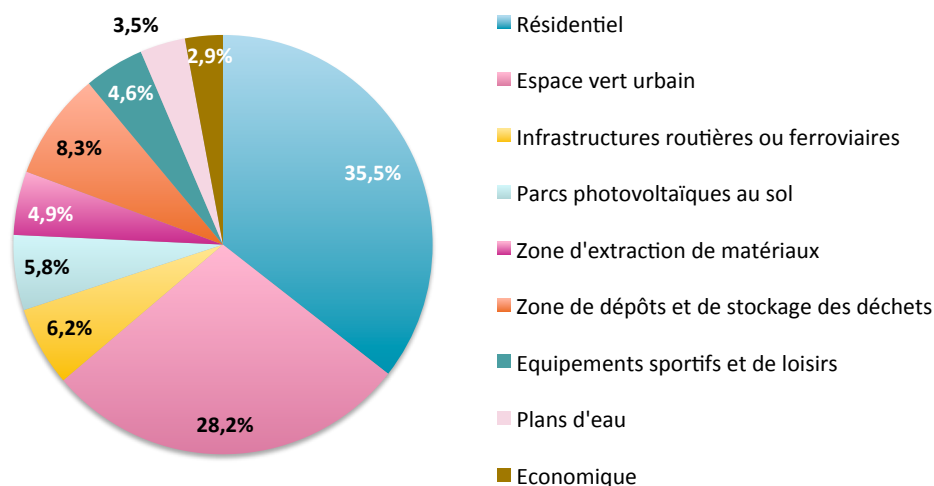
La typologie des espaces consommés (ligne) et leur vocation (colonne) entre 2003 et 2015, en hectares au sein du SCoT de la Narbonnaise

(Source : Alisé Géomatique ; Traitement EAU)

	Agricole	Naturel	En eau ou humide	Total
Résidentiel	322	82	9	413
Espace vert urbain (dont friches)	296	26	5	328
Infrastructures routières ou ferroviaires	51	20	0	72
Parcs photovoltaïques au sol et éolien	51	16	0	67
Zone d'extraction de matériaux	5	52	0	57
Zone de dépôts et de stockage des déchets	30	64	2	96
Equipements sportifs et de loisirs	46	3	5	54
Plans d'eau	34	4	2	41
Economique	32	2	0	34
Total (en ha)	868	270	25	1 163
Total (en pourcentage)	74,7%	23,2%	2,1%	100%

La vocation des espaces urbanisés entre 2003 et 2012 au sein du SCoT de la Narbonnaise

(Source : Alisé Géomatique ; Traitement EAU)



Méthode: Le calcul de la consommation d'espace se fonde sur les traitements réalisés par Alizé Géomatique, mandaté par le Grand Narbonne, à partir de l'évolution de l'occupation du sol entre 2003 et 2015.

I.6.2 30% des développements à Narbonne même

La forte dynamique de construction dans la ville de Narbonne s'est accompagnée d'une consommation d'espace élevée, de l'ordre de près de 30 hectares par an entre 2003 et 2015 (soit 30% de la consommation d'espace du SCoT). Les communes de Montredon-des-Corbières et de Cuxac-d'Aude, qui jouxtent Narbonne, ont bénéficié du desserrement de la ville-centre, comme en témoigne leur surface consommée sur la période.

La consommation d'espace entre 2003 et 2015 (en hectares) selon les communes du SCoT
(Source : Alizé Géomatique ; Traitement EAU)

Commune	Surface consommée (ha)
Narbonne	358,9
Cuxac-d'Aude	65,0
Montredon-des-Corbières	62,3
Port-la-Nouvelle	48,1
La Palme	43,0
Sigean	42,5
Saint-Marcel-sur-Aude	37,9
Leucate	37,5
Salles-d'Aude	36,6
Argeliers	32,8
Bizanet	31,8
Fleury d'Aude	31,3
Sallèles-d'Aude	27,3
Ouveillan	26,9
Gruissan	24,8
Moussan	24,6
Pouzols-Minervois	22,2
Roquefort-des-Corbières	21,9
Saint-Nazaire-d'Aude	21,8
Bize-Minervois	19,7
Portel-des-Corbières	19,2
Ginestas	14,4
Treilles	12,9
Vinassan	12,6
Ventenac-en-Minervois	12,2
Peyriac-de-Mer	9,9
Névian	9,7
Caves	9,2
Mirepeïsset	9,1
Coursan	8,4
Armissan	8,4
Mailhac	7,0
Marcorignan	4,4
Bages	3,6
Sainte-Valière	3,3
Raïssac-d'Aude	1,2
Villedaigne	0,5
TOTAL	1 163,1

La consommation d'espace en extension entre 2003 et 2015 au sein du Grand Narbonne
(Source : Alisé Géomatique ; Traitement EAU)

